

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie : Paramédicale
Section : Sage-femme
Année : NB
Intitulé de l'UE : Sciences humaines et législatives 3
Langue(s) d'enseignement : Français

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse : Place Arthur Van Gehuchten, 4
CP : 1020 Ville : Bruxelles
TEL. : 02/474.56.00
Mail :

Nombre d'heures de cours : 50 Nombre de crédits : 5

Niveau du cycle : 1 et période : Q2

Position dans le cursus : Bloc 2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Obligatoire

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

L'unité d'enseignement Sciences humaines et législatives 3 vise à permettre aux étudiants d'acquérir les compétences suivantes :

?

1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
3. Gérer(ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives
4. Assurer une communication professionnelle

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis : néant

Corequis : néant

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Maîtrise de la langue française

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Par l'activité d'enseignement intitulée «Droit», l'étudiant sera capable de maîtriser les principes fondamentaux du droit et de la législation en rapport avec les professions médicales et paramédicales (droit civil, responsabilité

médicale, secret professionnel, respect de la vie privée).

A cette fin l'étudiant abordera les éléments suivants :

- Introduction au droit belge : principes fondamentaux et différentes branches du droit, les institutions belges, les principes fondamentaux du droit civil, la responsabilité civile en général, la responsabilité médicale en particulier, le secret professionnel.
- Actualités et aspect des organisations sociale et professionnelle.
- Les droits du patient.
- Le secret professionnel et médical.

Par l'activité d'enseignement intitulée « : Législation relative à la profession », l'étudiant sera capable d'appliquer les règles belges et européennes relatives à la profession sage-femme

A cette fin l'étudiant abordera les éléments suivants :

- Législation belge et européenne relatives à la profession sage-femme et à la formation
- Organisations représentant la profession au niveau belge, européen et international
- Définition de la profession de sage-femme.
- Référentiel de compétences de la sage-femme publiées par le Conseil Fédéral des Sages-Femmes
- Législation relative à la formation et à la profession :
- les directives européennes
- la législation belge
- Législation relative au contrat de travail.
- Responsabilité professionnelle civile et pénale.

Par l'activité d'enseignement intitulée « Protection juridique de la mère et de l'enfant », l'étudiant sera capable de mémoriser un contenu de base. de reproduire une définition, un terme précis, de créer une définition personnelle à partir de notions vues au cours, de faire une application concrète - exercice - au départ d'un acquis, de pouvoir donner un avis personnel mais justifié par des notions examinées au cours, de connaître la place de l'enfant dans la famille et dans la société et à ce que cette place implique, d'être attentif à certains réflexes qu'il doit avoir en présence de situations particulières en vue d'orienter un enfant ou un parent dans une démarche adaptée.

A cette fin l'étudiant abordera les éléments suivants :

- La filiation : l'ancrage légal, filiation maternelle, paternelle, reconnaissance et contestation, possession d'état, la transmission du nom.
- L'adoption : ancrage légal, l'adoption simple, plénière.
- L'enfant et son statut au sein de la famille : la minorité, loi de 1965 et ses modifications actuelles (décret), avenir et perspectives, le mineur en danger, le mineur délinquant, Tribunal de la Jeunesse, Parquet, fins des mesures et/ou des interventions.
- L'autorité parentale : principes généraux, aspect légal, définition, exercice de l'autorité, déchéance, procédures, effets, intervention du tribunal.
- Obligations alimentaires : principes généraux, les pensions alimentaires, définition, ancrage légal, fondements et ratio legis, mode de calcul, prescription, tribunal compétent.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Pour chacune des activités d'enseignement, l'enseignement est un enseignement magistral comprenant de nombreux exercices et mises en situation et visant à l'interactivité avec les étudiants.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

L'évaluation est écrite et/ou orale en lien avec les acquis d'apprentissage attendus.

La pondération pour chacune des activités d'enseignement est la suivante :

- Droit (2ECTS)
- Législation relative à la profession (1ECTS)
- Protection juridique de la mère et de l'enfant (2ECTS)

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

- Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Construire son projet professionnel
- Respecter la législation et les réglementations
- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Utiliser les outils de communication existants
- Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Outils

Les syllabus et power point des différentes activités d'enseignement constituent les outils de référence pour les activités d'enseignement de l'UE

Ressources bibliographiques

Moniteur belge.

Revue professionnelle

www.fgov.cfb.be

www.sagefemme.be

www.imc.org